

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011 A FOURNETS LUISANS



### COMPTE-RENDU

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

##### ♦ ZA « Sur le Jura » : Vente parcelle à la SARL Guerrin

Vente de la parcelle de 1 128 m<sup>2</sup> (parcelle ZV 133) à la SARL GUERRIN, aux conditions financières suivantes :

- 5 € HT le m<sup>2</sup> viabilisé

Les frais d'acte sont imputables à l'acheteur.

<b>Projet</b>	<b>Construction d'un bâtiment sur la parcelle de 1 128 m<sup>2</sup></b>
<i>Enseigne commerciale</i>	<u>SARL GUERRIN</u>
<b>Activité</b>	Menuiserie, charpente, couverture, isolation, plomberie et petite maçonnerie

⇒ Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer l'acte de vente

##### ♦ Dossier éolien

Suite à la décision prise de recourir à un cabinet indépendant, un appel d'offres a été lancé, la date limite de retour est fixée au 9 décembre 2011, avant 17h.

Cette étude se divise en deux parties :

- une tranche ferme permettant d'identifier le potentiel éolien sur le territoire du Pays des Portes du Haut Doubs
- une tranche conditionnelle permettant d'élaborer le dossier de demande de création de Zones de Développement Eolien (ZDE)

La tranche ferme se divise en 3 phases, il s'agit dans un premier temps d'établir un diagnostic afin de connaître la capacité du territoire à accueillir des parcs éoliens. Suite à ce

diagnostic, le bureau d'études proposera une ZDE. Pour finir, le prestataire mènera une réflexion sur la participation de la puissance publique dans le portage d'un parc éolien. Tout au long de cette tranche le prestataire organisera des concertations avec les différents acteurs concernés (population, acteurs publics, associatifs, socio-professionnels, etc).

La seconde étape consiste à élaborer le dossier de demande de création de ZDE.

Parallèlement, la CCPPV a informé la Région et l'ADEME par courrier, afin que nos démarches entreprises soient prises en compte dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, visant à établir un schéma éolien.

De plus, une réunion a été réalisé avec les communes potentiellement concernées par un projet d'implantation éolienne.

<b>PLAN DE FINANCEMENT « ETUDE POUR LA CREATION D'UNE ZDE »</b>	
Coût total de l'étude	30 000 € HT
Subvention Région (40%)	12 000 € HT
Subvention ADEME (40%)	12 000 € HT
Autofinancement CCPPV (20%)	6 000€ HT

**Le Conseil de Communauté approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional et de l'ADEME.**

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **♦ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- Fonction 812 déchets :
  - chapitre 011 : charges à caractère général : - 20 000 €
  - chapitre 012 : charges de personnel : + 20 000 €

La dépense liée au gardiennage des déchetteries ( 51 000 €) a été prévue au chapitre 011 alors qu'elle est réellement imputée au chapitre 012 . Il manquerait entre 15 et 20 000 € au chapitre 012 pour boucler l'exercice.

- Fonction 831 Aménagement des Eaux :
  - Dépenses au compte 6554 : Dessoubre : + 9 880 €
  - Recettes au compte 1068 : FCTVA : + 14 200 €

## **BUDGET ANNEXE**

- Dépenses au compte 605 : travaux ZA Etalans : + 17 000 €
- Recettes au compte 7015 : vente terrain et plateformage + 17 000 €

**Le Conseil de Communauté approuve les propositions de délibérations budgétaires modificatives.**

### **♦ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 1ERS SAPINS**

Elle est rendue nécessaire suite à la demande de l' ADEME pour le versement de la subvention d'aide à la mise en place de la redevance incitative sur le Pays des Portes du Haut-Doubs.

Principe : la CCPPV perçoit l'intégralité et reversera au prorata de la population à la CCPS.

**Le Conseil de Communauté approuve le projet de convention examiné en séance.**

### **♦ VŒUX 2012**

La cérémonie des vœux, en présence de Mr le Député Jean-Marie BINETRUY, aura lieu Vendredi 27 Janvier 2012 à 20 h à la salle des fêtes d'Orchamps-Vennes.

### **♦ PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

La Communauté de Communes s'est engagée à réaliser un Plan Climat Territorial lors de la signature de l'avenant au contrat conclu avec la Région pour les aides jusqu'à fin 2013 .

Je vous propose de nommer Aurélie PIQUEREZ , actuellement embauchée en remplacement de Marie LAURENT pendant son congé maternité . Aurélie est lauréate d'un master 2 en développement local et prépare son concours d'attaché.

Ce poste devrait être financé à 80% par la Région et l'Ademe .

**Le Conseil de Communauté décide de créer un poste de contractuel catégorie A d'une durée de 3 années, durée préconisée par le Conseil Régional.**

## **CONTRAT DE PAYS**

L'avenant au Contrat de Pays a été rédigé. Il sera signé par la Présidente du Conseil Régional et le Président de la Communauté de Communes prochainement. Il est rappelé à l'ensemble des communes concernées qu'elles devront lancer les projets retenus avant l'automne 2013. Afin de toucher les subventions, elles devront d'autre part transmettre à la Région un dossier complet de présentation et ce avant le commencement des travaux.

**Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le projet d'avenant au contrat présenté lors de la réunion.**

## **SERVICES A LA PERSONNE**

- **Petite enfance**

Toujours dans l'objectif de répondre aux besoins du secteur de la Petite Enfance, la Commission Services à la Personne a défini sous la forme d'une liste nos capacités d'amélioration. Afin de les mettre en oeuvre, il est proposé au Conseil de Communauté l'accueil d'une personne à mi – temps, les modalités étant à préciser.

En parallèle, la réflexion sur les attentes des acteurs économiques en terme de garde d'enfants se poursuit. Les conclusions nous seront transmises en décembre.

**Le Conseil de Communauté décide de créer un poste d'apprenti pour cette mission qui s'achèvera le 30 juin 2013.**

## **TOURISME**

- **Randonnées Pédestres**

Les Communes de Bremondans, Orsans, Chauvignelles et Belmont travaillent actuellement à la création d'un sentier de randonnée pédestre. Le sentier Pergaud mettra en valeur le patrimoine local : église romane de Leugney, musée Pergaud à Belmont, étang de Breuillet, pompe à eau de Traîne Bâton...

Dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) mené par le Conseil Général, seuls les sentiers d'intérêt communautaire sont désormais subventionnés.

Afin de continuer à percevoir des subventions du CG, il s'agirait pour nous d'évaluer sur des critères définis collectivement les sentiers structurants de notre territoire (d'intérêt communautaire)

**Le Conseil de Communauté décide d'engager la procédure.**

## **ASSOCIATIONS ET CULTURE**

- **Contrat Territorial Jeunesse**

Lors du dernier Conseil Communautaire, nous vous présentions les différentes actions engagées à destination de la jeunesse par Martine Guichard, Contrat Territorial Jeunesse (Radio Pergaud, Visite de Radio France Bleu et de l'Est Républicain, rencontre intergénérationnelle avec la MARPA, accueil de responsables d'associations, visite et interviews sur place au camp de Valdahon, au musée Pergaud...).

Des précisions sur l'avenir de ce contrat nous ont été donné par le Conseil Général, la subvention destinée au salaire de Mme Guichard (à savoir 12 000 euros) est maintenue. Pour autant, les aides destinées à la création et à l'animation d'activités vont décroître prochainement. Alors que 10 000 euros avaient été perçus en 2011, seulement 6000 euros seront versés en 2012 puis 0 en 2013. Le Conseil Communautaire sera ainsi amené dans un avenir proche à se positionner sur sa politique à destination des plus jeunes. Le coût salarial, charges comprises, ressort à 33 288€.

**Le Conseil de Communauté prend acte de la démission de Martine GUINCHARD et demande la suspension du contrat avec « Profession Sport » pour une durée de 3 mois pendant laquelle sera redéfinie la mission avec le Conseil Général et Profession Sport.**

## **ENVIRONNEMENT DECHETS**

- 1- La société COVED a fait parvenir une offre concernant l'externalisation de la gestion du service lié à la redevance incitative ( téléphone, conseils, mise à jour de la base de données, échange de bacs, réclamations, ainsi que la facturation) .

Le coût prévisionnel ressortirait à environ **5.14 € TTC par an et par foyer** .

Le Bureau s'est prononcé favorablement sur le principe .

**Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer l'avenant correspondant .**

- 2- Redevance incitative : Le coût à payer par l'ensemble des usagers sera majoré d'environ **85 283 €/an** ( en rythme de croisière).

3- A ma demande, la société COVED a proposé les options suivantes :

- 3 communes supplémentaires en porte à porte pour le sélectif : Epenoy, Flangebouche, Vernierfontaine : **15 438.87 € TTC/ an.**  
A ajouter l'amortissement des bacs : **2 700.00 € / an.**
- Toutes les communes en porte à porte pour le sélectif : **88 853.15 TTC/an**  
A ajouter l'amortissement des bacs : **80 200.00 TTC/an**
- Toutes les communes en apport volontaire : **- 50 585.00TTC/an**

Ces coûts s'ajouteraient à ceux du paragraphe précédent.

Compte tenu de l'enquête de conteneurisation en cours, je vous propose de renvoyer le sujet en Commission des Déchets et des Finances, dès que les résultats de l'enquête seront connus pour mesurer les impacts financiers d'éventuels changements de système de collecte du sélectif.

*Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.*

